

A Monsieur le Préfet de l'Orne

Monsieur le Préfet

Desservant depuis trente-cinq ans la paroisse de Charix
j'ai constamment vécu en bonne harmonie avec mes
paroissiens que j'eus toujours à cœur d'assister de mes
Conseils, de mes actions, et souvent de ma bourse; et avec
l'autorité municipale que j'eus toujours fait un devoir
et un plaisir de soutenir et d'éclairer dans les nombreuses
occasions où elle a cru devoir recourir à mon expérience,
et se rendre à mon désir bien connu d'améliorer la position
des pauvres habitants dont j'avois par choix accepté la
direction.

Lorsqu'en 1804 j'arrivai à Charix, le
presbytère n'était pas habitable, l'église tombait en
ruines, la Casse municipale vide, impossible aux
habitants d'entreprendre avec leurs seules ressources la dispendieuse
restauration de ces édifices entièrement délabrés.

Ordonne, comme aujourd'hui encore on ne comptait pas
de hommes valides, astéj aisés pour se dispenser d'aller
demander pendant 4 à 5 mois de l'hiver, des moyens
d'existence à la Lorraine et à l'Alsace en échange de
leurs travaux de figneurs de charbon.

Les chemins de communication étoient impraticables,
Les forêts dévastées par les communes voisines, présentoiat
peu de valeur pour les habitants moins à portée d'en jouir que
les étrangers favorisés par le penchant de ces montagnes
aux pieds desquelles ils se trouvent situés.

Mais plus ma paroisse étoit pauvre, et plus
je remerciois le Ciel de m'y avoir placé; parce que la

j'avais à peu de me rendre utile, et que la plus qu'ailleurs
allier je voyais une ample moisson de travaux et de fatigues.

Nous avons donc successivement amélioré notre
Communication avec la route royale, restauré une première
fois l'église et le presbytère, enfin agrandi l'édifice de
l'Église et élevé un clocher. Une portion de fortune me
permettoit de faire des avances à la Commune. j'en ai peu
hérité. Loin de moi de me faire une vanité des avances
que j'ai pu faire dans l'intérêt de mes paroissiens, mes
actes ont été critiqués par d'autres motifs, et si je les
rappelle ici, Monsieur le Préfet, c'est pour vous
mettre mieux à même d'apprécier quelle espèce de vertige
s'est emparé des hommes auxquels est confiée la gestion
des intérêts de la Commune.

Le Conseil Municipal, contre l'évidence, contre
l'avis du Conseil ^{de la} fabrique, contre l'opinion
de Monsieur l'Evêque formulée à la vue des lieux,
insiste avec une inébranlable opiniâtreté à obtenir de vous
l'autorisation de construire une Église nouvelle, et cependant
la voix de la plus saine prudence, il vient par un vote
à l'avance engagé le présent et l'avenir de la Communauté,
par une dépense exorbitante qu'aucun besoin ne justifie, et
que les ressources financières de la Commune grevées de dettes
non acquittées encore, ne pourront couvrir de long temps.

C'est contre ce ruineux projet, formé par quelques
hommes, qui au nom et dans l'intérêt de mes paroissiens,
je viens Monsieur le Préfet appeler toute votre
solicitude pour nous conserver la nef de Notre Église
à la restauration de laquelle nous avons travaillé toute
sans avec l'agrément et l'autorisation des autorités
Communes l'œuvre par un beau clocher, si bien

proportionné et accommodé à l'ancien édifice qu'on ne
peut y faire. Convenir le nouveau trop large et trop haut,
il n'appartient pas à mon caractère de vous dévoiler tous
les ressorts cachés d'une machination inqualifiable, qui
ne tend à rien moins qu'à dilapider le patrimoine des
pauvres, pour satisfaire à l'amour propre, et, si c'est étoit
permis de le dire à la cupidité de quelques meneurs, dont
je m'empresse d'excepter l'autorité municipale, que je
crois dans cette circonstance dominée ainsi qu'une partie
du conseil par un intérêt qui est-il besoin de remonter à l'origine
d'un projet qui n'auroit d'autre effet que de compromettre,
sans compensation aucune les ressources communales?

Si dans une commune pauvre sans établissement de
secours pour les indigens et les malades, sans commerce
par défaut de communication viable (car nos travaux
d'amélioration sont bien loin d'être au compte) sans
maisons de commune et d'école, sans pompes et secours
contre l'incendie avec des maisons couvertes en lambris de bois;
Si, dis-je, l'évêque ou le curé venoient avec instance
soliciter dans l'intérêt du culte une dépense actuelle, excepté,
l'administration seroit bien fondée à objecter la pénurie
de la caisse municipale, et à faire sentir la convenance
de priorité à donner aux chemins de communication avec
les communes voisines, aux dettes de forêt aux maisons
d'école et de commune de ce; mais que le conseil
municipal vienne dans le même cas voter avec une impétuosité
inexplicable la construction dispendieuse d'une église, alors
qu'une église antique, récemment restaurée et consolidée
plus élégante encore et plus solide que celles nouvellement
construites par exemple les communes les plus voisines
Oprenon et Lallegriat, jugée par l'évêque en
vinte suffisante et convenable à la destination, c'est
ce que vous devriez trouver insolite et nécessairement
digne de votre intérêt

J'aime à penser, Monsieur le préfet, que
quand vous aurez reconnu l'exactitude des faits que j'ai
le honneur de vous signaler et à l'appui des quels j'ai produit
les délibérations de fabrique; l'intervention de votre haute
Surveillance autorité pourra en éclairant le Conseil municipal
sur l'intempérité de son vote, le ramener à des
idées plus sages et plus conformes aux intérêts bien entendus
de la commune dans la conservation mais en confier
sous votre haute Surveillance; et ne désirons le
pasteur et le peuple de Chazis réunis dans leur Eglise
qui leur est chère autant de titre, d'adresser au
Ciel les vœux les plus ardents pour votre prospérité!

Bourg le 25 avril 1839

J. Arentau